

Département  
Des ARDENNES

=====  
ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

-----  
Conseillers de la  
Communauté en exercice :  
44  
EFFECTIF LEGAL : 44  
-----

Certifié affiché à la  
porte de la Maison de  
la Communauté  
Le 29 juillet 2022  
Convocation faite  
Le 20 juillet 2022

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019

-----  
**EXTRAIT**  
du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse

-----  
**Séance du 26 juillet 2022**  
-----

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt-six juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents** : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOITTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, M. Richard DEBOWSKI, M<sup>mes</sup> Mireille LARCHER (représentant M. Pascal GILLAUX), Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>me</sup> Isabelle BODART, MM. Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>mes</sup> Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés** : MM. Pascal GILLAUX (représenté par M<sup>me</sup> Mireille LARCHER), Mathieu SONNET (pouvoir à M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT), Eric GUERINY, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Bernard DEFORGE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M<sup>me</sup> Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOITTE), Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), M<sup>me</sup> Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M<sup>mes</sup> Laure BARBE (pouvoir à M. Jean GUION), Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

---

**OBJET :**

**2022-07-153 Création d'un poste de chargé d'opération d'aménagement pour le projet CIBOX**

Vu sa délibération n° 2022-06-127 du 16 juin 2022, approuvant le projet d'implantation de l'usine CIBOX sur la friche Porcher à REVIN, ainsi que le portage éventuel de l'opération par la Communauté, dans l'hypothèse où la SPL « Immobilier d'Entreprises Ardennes Grand Est » ne serait pas opérationnelle à temps,

Considérant que les services de la Communauté ne sont pas dimensionnés pour suivre cet aménagement, compte tenu de son ampleur et de ses implications,

Vu l'article 17 de la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, codifié aux articles L. 332-24 à L. 332-26 du Code la Fonction Publique, précisé par le décret n° 2020-172 du 27 février 2020, introduisant la possibilité, pour les employeurs publics, de recruter des agents contractuels sur la base d'un « contrat de projet », contrat à durée déterminée, conclu pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération,

Considérant que ce type de contrat semble se prêter parfaitement à une opération ponctuelle, délimitée dans le temps, comme ce projet d'aménagement de l'unité de production CIBOX,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** de créer un poste d'Ingénieur Territorial, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, dans le cadre d'un contrat de projet,

\* **définit** ce poste comme suit :

- Titulaire d'un Bac+4/5 en aménagement et urbanisme ou Ingénieur BTP, avec au moins 3 ans d'expérience dans le montage et la conduite d'opérations en maîtrise d'ouvrage public (loi MOP),
- Une connaissance en opération immobilière d'entreprise serait un plus,
- Maîtrise de la gestion administrative, technique et financière du montage jusqu'à la livraison des dossiers d'opérations d'aménagement,
- Connaissance l'économie mixte, des procédures d'urbanisme, des procédures des marchés publics et privés, de la fiscalité,
- Maîtrise de l'outil informatique (Microsoft Project Pro notamment).

\* **décide** qu'en vertu des règles de la Fonction Publique Territoriale, ce poste sera ouvert aux fonctionnaires territoriaux (par détachement), ou, à défaut, aux contractuels,

\* **fixe**, si le poste est pourvu par un contractuel, la fourchette de rémunération comprise entre l'Indice Brut 444 et l'Indice Brut 821, soit entre le 1<sup>er</sup> et 10<sup>ème</sup> échelon du grade d'ingénieur.

Pour extrait conforme  
Le Président

Bernard DEKENS

